

Nouméa, le 20/12/2018

## La province Sud et l'ADEME lancent un appel à projet pour accompagner les initiatives locales pour trouver des alternatives au plastique à usage unique

Dans le cadre de la politique portée en matière de prévention et de gestion des déchets au travers notamment du Schéma Provincial de Prévention et de Gestion des Déchets 2018-2022 de la province Sud, en perspective du projet de loi sur les plastiques à usage unique qui devrait être prochainement proposé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et l'ADEME lancent un appel à projets pour accompagner au nécessaire changement des comportements et favoriser et faciliter l'émergence de solutions alternatives au plastique à usage unique.

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des projets opérationnels et reproductibles portant sur la mise en place d'alternatives aux produits plastiques à usage unique mais aussi des projets qui conduisent à un arrêt du recours au plastique à usage unique, tout en évitant un transfert d'impact en produisant plus de déchets ou un autre produit non valorisable ou recyclable.

Le budget dédié par la province Sud et l'ADEME à cet appel à projet est d'un maximum de 30 000 000 FCFP. Deux sessions d'analyse des candidatures seront réalisées au cours de l'année 2019, suite aux dates limites de dépôt des dossiers suivantes : 22 février et 30 juin 2019.

D'une manière générale, les projets soutenus devront permettre de réduire les déchets plastiques. Ceux-ci reposent sur 2 axes :

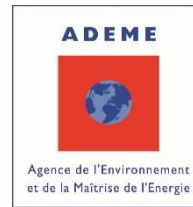
1. Le changement des comportements
2. L'évolution des modes de production

Les opérations soutenues devront ainsi permettre de répondre aux objectifs :

- d'arrêt du recours au plastique à usage et unique ;
- de réduction de la quantité de déchets générés ;
- de donner des clés pour agir au quotidien.

Les opérations visées correspondent prioritairement à des projets d'investissement qui permettent un changement pérenne de comportement en matière de consommation et/ou de production.

Il est ainsi articulé autour de 3 axes :



1. La réduction de l'usage des plastiques à usage unique (sacs, barquettes, gobelets, pailles, verres, touillettes ...)
2. La réduction des plastiques à usage unique dans le cadre de service de gamelles / traiteur / restauration collective
3. La réduction des plastiques à usage unique dans la production

**Pour plus d'informations, contactez la direction de l'Environnement de la province Sud au 20 34 00 ou le CAPS au 20 30 40. E-mail : [denv.contact@province-sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc) et l'ADEME Nouvelle-Calédonie – [environnement.caledonie@ademe.fr](mailto:environnement.caledonie@ademe.fr) et [caroline.rantien@ademe.fr](mailto:caroline.rantien@ademe.fr)**